

Décision du Président
Contrat de maintenance de l'ascenseur de l'office de tourisme de
Vincennes – CO22054
Titulaire : Société ORONA ILE DE FRANCE

2022 – D – n° 216

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT que le contrat de maintenance de l'ascenseur de l'office de tourisme de Vincennes a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

CONSIDERANT l'offre de la société ORONA ILE DE FRANCE sise 9 rue des Amériques à SUCY EN BRIE (94370),

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer le contrat de maintenance de l'ascenseur de l'office de tourisme de Vincennes à passer avec la société ORONA ILE DE FRANCE pour un montant annuel de 1.951,00 € HT.

Article 2 : Le contrat débutera le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le **09 DEC. 2022**



Le Président

O. Capitano

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20221209-D2022-216-AR
Date de réception préfecture : 09/12/2022